



HAL
open science

Les apports culturels de deux grands princes français en Provence, René d'Anjou et Louis XI

yannick Frizet

► **To cite this version:**

yannick Frizet. Les apports culturels de deux grands princes français en Provence, René d'Anjou et Louis XI . Les Arts et les Lettres en Provence au temps du roi René, Actes du colloque international tenu en 2009 à Aix-en-Provence, Tarascon et Marseille du 18-21 novembre 2009, Nov 2009, Aix-en-Provence, Tarascon et Marseille, France. pp.141-157. halshs-01828688

HAL Id: halshs-01828688

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01828688>

Submitted on 3 Jul 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Yannick Frizet

Université d'Aix-Marseille

Les apports culturels de deux grands princes français en Provence, René d'Anjou et Louis XI

Dans l'histoire de la francisation de la Provence, René d'Anjou et Louis XI apparaissent comme deux personnages cruciaux. Ils sont les deux princes français qui accompagnent l'annexion du comté de Provence souverain à la couronne de France. René d'Anjou vient de régner quarante-six ans sur les Provençaux quand il meurt en juillet 1480. Son successeur Charles III de Provence, à qui un court règne de 17 mois ne permet pas de s'imposer, représente surtout le testateur léguant le comté à la couronne de France. À sa mort le 11 décembre 1481, Louis XI devient donc le premier d'une longue lignée de rois de France à compter les Provençaux parmi ses sujets. Il ne règne sur eux que l'espace de 20 mois. Mais à la différence de Charles III, ses rapports avec ce pays sont très précoces. Ils commencent dès le delphinat et s'étalent sur plus de quatre décennies (1440-1483). Cette période qui le place en confrontation avec le comte René passe dans l'historiographie pour une période de machination préparatoire à l'annexion, vision qu'il faut aujourd'hui nuancer.

L'un et l'autre de ces deux grands princes ont fait séparément l'objet d'une littérature très fournie, enrichie à l'occasion de ce six-centième anniversaire de la naissance de l'Angevin et éprise de problématiques nouvelles¹. Je développerai ici une question extraite de mon doctorat² et provoquerai la comparaison entre René d'Anjou et Louis XI sur le terrain provençal. Laissant de côté l'analyse de leur gouvernance, j'adopterai ici une perspective culturelle large pour étudier les divers apports de l'un et l'autre à cette province méridionale. On se placera de préférence du point de vue des Provençaux eux-mêmes face à ces deux souverains français culturellement si différents d'eux, notamment par la langue. En effet, quels sont les apports culturels de René d'Anjou et Louis XI dont les Provençaux bénéficient au XV^e siècle ?

Le terme d'« apport culturel », bien qu'imparfait, permet d'englober, élargissant la culture aux pratiques culturelles, les libéralités de tout ordre, non seulement les commandes artistiques, les offrandes, les rentes, les fondations, les privilèges, mais aussi les divers travaux, dépenses, mouvements d'idées, d'hommes et d'objets, susceptibles d'affecter une société. Ainsi fait-on perdre tout emploi au terme impropre et galvaudé de « mécénat ». La connaissance de la vie artistique du prince et de sa cour est insuffisante pour envisager la réception populaire d'un régime. Plus qu'au style d'un retable issu de la munificence du prince, les religieux sont sensibles à une généreuse fondation, les nobles à l'attribution d'une charge, d'une terre et d'une pension, tout comme les bourgeois, s'ils ne sollicitent pas une commande, et tous avec la plèbe se réjouissent de la reconstruction d'un pont, d'une digue ou d'une route. C'est pourquoi tous ces éléments doivent être associés pour comprendre l'impact

¹ Jean-Michel Matz et Elisabeth Verny (dir.), *Le Roi René dans tous ses États*, Éditions du patrimoine, Paris, 2009 ; Marc-Edouard Gautier (dir.), *Splendeur de l'enluminure. Le roi René et les livres*, éd. Actes sud, Arles, 2009.

² *Munificence et stratégie de Louis XI dans l'aire provençale (1440-1483)*, sous la direction d'Yves Esquieu, soutenu le 27 sept. 2011 à l'Université de Provence.

des deux souverains français sur l'évolution de la société provençale aux alentours de l'annexion. La problématique confine d'ailleurs à la question des moyens en possession de ces princes, outre la fiscalité, la justice et les armes³, pour réaliser l'acculturation d'une population étrangère, ou tout au moins faire en sorte de se l'attacher.

Dans les limites de cet article l'on donnera un aperçu tout d'abord des dépenses provençales de René d'Anjou, puis de celles de Louis XI. La comparaison entre les styles de ces deux bienfaiteurs de l'Église provençale sera poursuivie avec l'étude de la fondation de communauté religieuse dont chacun s'est fait l'instigateur.

Les prodigalités de René d'Anjou

Après l'héritage du comté de Provence en 1434, René d'Anjou se présente aux Provençaux à neuf reprises⁴. Ses séjours sont de longueur inégale, la majorité s'étalant de cinq semaines (séjour 5 en 1453) à plusieurs mois (séjours 1, 2, 4, 6, 8), lorsqu'il profite avant tout de l'ouverture italienne du comté. Il fait trois séjours de plus de deux années (séjours 3, 7, 9), dont le dernier dure près de neuf ans, puisqu'il n'a plus aucun autre fief où préserver sa vie finissante des tourments causés par son neveu Louis XI. Le dernier et le plus long séjour est aussi la période la plus faste pour les dépenses provençales, au moins d'après les registres de comptes conservés. Dans l'ensemble, René d'Anjou (16 janvier 1409 - 10 juillet 1480) aura passé moins de dix-huit années de sa vie en Provence soit 25 % de son temps⁵.

C'est un temps consacré à dépenser beaucoup, comme il se doit de la part d'un prince du sang. Outre les commandes artistiques, panneaux peints, sculptures, manuscrits enluminés et autres œuvres dues à son patronage et bien étudiées, il se consacre à ses nombreuses demeures provençales. Ses comptes portent ainsi mention de nombreux travaux de rénovation (charpentes, couvertures, salles), d'aménagement (construction de chapelles privées, chambres, cheminées, cuisines, escalier en vis, puits, fossés, ouverture de fenêtres « *en croisière* », création de jardins, galeries, salles de jeux de paume), d'ameublement (sièges, couchettes, lits, litières, bancs, tables) ou d'armement (serpentes) dans ses palais d'Aix, châteaux de Tarascon, de Peyrolles, de Pertuis, des Baux, de Hyères, de Toulon, de Brignoles, ses bastides d'Aix (Pérignane), de Gardanne, de Saint-Jérôme à Marseille, ses hôtels de Tarascon et du port de Marseille⁶. Bien que multiples, les sommes engagées à travers ces marchés demeurent assez limitées et dépassent rarement les 100 florins. Au palais comtal d'Aix ses apports sont minimes⁷ ; au château de Tarascon, il construit une chapelle non

³ La politique de René d'Anjou en Provence est abordée dans Noël Coulet *et alii*, *Le roi René, le prince, le mécène, l'écrivain, le mythe*, Edisud, Aix-en-Provence, 1982, p.39-54

⁴ **Séjour 1** : ≤ 2 déc. 1437 - 12 avril 1438, # 4 mois, 10 jours. **Séjour 2** : ≤ 23 oct. 1442 - ≥ 13 fév. 1443, # 3 mois, 21 jours. **Séjour 3** : ≤ 7 mars 1447 - ≥ 15 juillet 1449, # 2 ans, 4 mois, 8 jours. **Séjour 4** : ≤ 24 mars - 12 mai 1452, # 1 mois, 19 jours. **Séjour 5** : ≤ 13 juin - ≥ 20 juillet 1453, # 1 mois, 7 jours. **Séjour 6** : ≤ 9 février - ≥ 8 juillet 1454, # 5 mois. **Séjour 7** : ≤ 12 mai 1457 - ≥ 4 janvier 1462, # 4 ans, 7 mois, 23 jours. **Séjour 8** : ≤ 5 nov. 1469 - ≥ 28 août 1470, # 9 mois, 23 jours. **Séjour 9** : ≤ 20 nov 1471 - 10 juillet 1480, # 8 ans, 7 mois, 20 jours. D'après A. Lecoy de la Marche, *Le roi René...*, Paris, 1875, Itinéraire, p. 437-497.

⁵ À peu près 17 ans, 9 mois, 11 jours d'après les dates publiées par Albert Lecoy de la Marche, pour une existence de 71 ans, 5 mois, 24 jours.

⁶ Lecoy de la Marche, *op. cit.*, 1875, t. II, p.50-56 ; abbé Arnaud d'Agnel, *Les comptes du roi René, publiés d'après les originaux inédits conservés aux archives des Bouches-du-Rhône*, t. I, Paris, 1908, p.14-84 ; Françoise Robin, *La cour d'Anjou-Provence. La vie artistique sous le règne de René*, éd. Picard, 1985, p. 93-121.

⁷ Il constitue un vaste jardin extra-muros devant la façade du palais, où il fait bâtir plusieurs logis pour le couple comtal et sa cour (Noël Coulet, *Provence historique*, Deux voyageurs allemands en Provence au XV^e siècle, t. XLI, fasc. 166, nov.-déc. 1991, p. 491-495). Cet historien révisé l'historiographie classique considérant René comme le bâtisseur de l'aile orientale du palais et de son portail, comme l'écrivait Jérôme Duranti la Calade, dans « Aix. L'évolution urbaine », extrait de *l'Encyclopédie départementale des Bouches-du-Rhône*, t. XIV,

identifiée et aménage probablement la cour d'honneur en intégrant à l'aile orientale un porche soutenant un petit oratoire-reliquaire⁸. Il réinvestit au besoin les revenus de sa justice et de ses prisons pour réparer ponts, poterne, chemins, douves et installer de nouvelles galeries de bois suspendues. Il engage à Gardanne et à Marseille des travaux de plus grande envergure. Il fait reconstruire la bastide de Gardanne, son domaine agricole et ses jardins, et la bastide de Saint-Jérôme, à Marseille, où il fonde non pas un couvent mais un « *ermitaige* » de franciscains observantins (1470). Cet édifice est pourvu d'une chapelle et d'un dortoir⁹. C'est une des rares fondations de communauté religieuse connue et redevable à René en Provence, après celle de Seyne-les-Alpes (1445)¹⁰ et avant celle de Saint-Maximin (1476), qui sera développée plus avant. René d'Anjou apporte sa touche à ses résidences comtales, qu'elles ressortent de l'acquisition de nouveaux bâtiments ou pas. Il les modernise, les agrandit, les éclaire, les réchauffe, améliore leurs distributions, aménage leurs abords, mais toujours en s'appuyant sur le bâti existant.

Ses travaux multipliés durant le dernier séjour visent à améliorer le confort et les pratiques spirituelles du prince vieillissant, de sa famille et de sa cour. D'après les sources connues, ils relèvent plus de la convenance personnelle que d'une recherche de bon gouvernement du pays. Cependant ils procurent de l'ouvrage aux maîtres locaux. Les maîtres des œuvres de maçonnerie du comte en Provence sont recrutés sur place : Jean Robert est Tarasconnais et Léon Lauvergnat qui lui succède, au moins dès octobre 1478, est habitant d'Arles. La ville d'Aix fournit à René le verrier Jean Sauvage, l'orfèvre Jacques Scalles, le brodeur Pierre du Billant, le sculpteur Odinet Stephani. Le prince angevin procure de l'ouvrage à Jean de Valois, Pierre Adam, Jean Chevineau, Jean Yvon, sans compter les nombreux maçons, charretiers, manœuvres et autres petites mains¹¹. Pourtant, bon nombre de ces artisans ne sont pas des Provençaux. Certains proviennent d'autres pays de langue d'oc, tels le peintre Jean Chapuis, Avignonnais installé en comté, et l'orfèvre Jean Coste, originaire du diocèse de Saint-Flour ; certains sont originaires des pays de langue d'oïl, tels l'orfèvre Georges Trubert, originaire de Langres, formé et installé en comté, le peintre Thomas Grabuset, originaire de la comté de Bourgogne, et le peintre Pierre Garnier, originaire de Bourges, pour s'en tenir à quelques exemples de la zone d'influence française¹².

L'implication de ces artisans dans l'aspect stylistique des ouvrages bâtis en Provence est évident, bien que difficile à préciser. L'on doit remarquer que les décors d'architecture réalisés sous le contrôle de Jean Robert dans la cour d'honneur du château de Tarascon lors des campagnes de 1430-1435 (sous Louis III pour l'essentiel et en l'absence de René) et de 1447-1457 (sous René)¹³ présentent un style gothique flamboyant alors rarissime dans les

Marseille, 1935, p. 47-48. Voir aussi sur le même sujet Lecoy de la Marche, *op. cit.*, 1875, t. II, p. 50-52 et Arnaud d'Agnel, *op. cit.*, t. I, 1908, p. 14, n.1.

⁸ Sylvia Pressouyre, « Le château de Tarascon », *Congrès archéologique de France*, CXXIe session, 1963, p.233-241. F. Robin, *La cour d'Anjou-Provence...*, *op. cit.*, 1985, p. 126-127, lui attribue hypothétiquement et sur des critères stylistiques, des décors flamboyants de fenêtres ainsi que ceux de la chapelle des chantes, au côté sud de la cour d'honneur. Elle semble revenir sur cette idée dans « Le décor d'une vie princière », *Le roi René dans tous ses États*, 2009, p. 151.

⁹ Arnaud d'Agnel, *op. cit.*, t. I, 1908, p. 29-35. On trouvera quelques précisions dans les articles récents de Georges Reynaud, « La bastide du roi René à Saint-Jérôme », *Marseille*, n°225, juin 2009, p.64-65 et Jean-Michel Matz, « René, l'église et la religion », *Le roi René dans tous ses États*, *op. cit.*, p. 137.

¹⁰ Bernard Montagnes, « Le roi René et les ordres mendiants », *Le Roi René. René, duc d'Anjou, de Bar et de Lorraine, Roi de Sicile et de Jérusalem, Roi d'Aragon et Comte de Provence, 1409-1480*. Actes du Colloque International, Avignon, 1981, *Annales Universitaires d'Avignon*, numéro spécial 1 et 2, 1986, p. 143.

¹¹ F. Robin, *Le roi René. Le prince, le mécène, l'écrivain, le mythe*, Aix-en-Provence, 1982, p. 72-85 ; Lecoy, t. II, p. 118. Pour les « petites mains », il suffit de consulter Arnaud d'Agnel, *op. cit.*, 1908, t. I, par exemple n° 51, p.20.

¹² F. Robin, *La cour d'Anjou-Provence ...*, *op. cit.*, 1985, p.78-82.

¹³ S. Pressouyre, art. cit., 1963, p.235-241.

limites du comté de Provence¹⁴. La culture de langue d'oïl (Loire, Bourgogne, Flandre) et le goût pour l'esthétique flamboyante méritent d'être remis au premier plan de la personnalité de René d'Anjou¹⁵. Elle transparaît dans les travaux de construction angevins de René (Angers, Baugé, Saumur)¹⁶, dans les enluminures et peintures sur panneau qu'il commande, à l'exemple des boiseries et des architectures feintes du retable du Buisson ardent (1476). L'on a souvent occulté cet aspect au profit de la curiosité du prince pour la culture italienne classicisante, qui se manifeste pourtant seulement à travers une douzaine de médailles, un médaillon en faïence apposé sur la façade du Palais comtal d'Aix¹⁷, et une poignée d'œuvres sculptées dont la moitié n'est pas assurée de relever du patronage du prince lui-même (autel Saint-Lazare de Marseille, tombeau de Jean Cossa à Tarascon, tombeau de Charles du Maine au Mans), ni du travail de Laurana (tombeaux de Maine et de Cossa, bustes de Tarascon)¹⁸. Les ouvrages du comte sont généralement lancés et réalisés lors de ses séjours provençaux. Des exceptions existent cependant, comme la construction d'une digue entre Arles et Tarascon en 1465, alors que René était en Anjou. C'est un cas unique, si l'on en croit Lecoy de la Marche, de travaux d'endiguement en Provence pour un prince qui multiplie digues et ponts en Anjou¹⁹. Effectivement, les travaux d'utilité publique sont peu nombreux dans le comté de René d'Anjou. A Marseille, il finance pour une grande part la reconstruction de la tour assurant la garde de la passe d'entrée du port. Le devis est établi en septembre 1447 et le chantier s'étale durant le troisième séjour du comte, dans le respect de l'architecture défensive traditionnelle. Il profite de l'occasion pour s'arroger le contrôle de cette tour du quartier Saint-Jean au grand dam de la commune²⁰. Marseille lui doit une autre tour portuaire, en reconstruction en 1477, ainsi qu'une rénovation de chaussées. En 1452, probablement durant le quatrième séjour, il est à l'origine de l'élargissement des remparts d'Aix au levant du palais comtal, créant la future place des prêcheurs²¹; à Tarascon, il aurait restauré des prisons²². En 1468, depuis l'Anjou, il concède à Jean Botaric, habitant d'Aix l'exploitation des mines des montagnes de Provence pour la production d'or, d'argent, de cuivre et d'étain²³. De 1475 à sa mort, il est impliqué dans le projet de percement d'un tunnel sous le Mont Viso, entre Dauphiné et marquisat de Saluces²⁴, sans qu'il soit certain que cette implication ait touché ses finances, alors assez chaotiques. Il a l'intention en avril 1472 de refaire le chemin reliant Notre-Dame-des-Anges (près Mimet) à sa bastide de Gardanne, « *en manière que ledit*

¹⁴ Si l'on écarte les terres pontificales des bords du Rhône comme extérieures au comté de Provence, peu d'exemples antérieurs peuvent être cités. Parmi ceux-ci, l'église conventuelle des Carmes d'Aix (1415- avant 1439) Cf. J. Duranti la Calade, *op. cit.*, 1935, p.46.

¹⁵ Bien que signalée par F. Robin, *Le roi René...*, *op. cit.*, 1982, p. 82 et 137-141, cette prédominance culturelle a tendance à se fondre derrière le prestige de son goût, tardif et modeste, pour l'italianisme.

¹⁶ F. Robin, *Le roi René...*, *op. cit.*, 1982, p.101-104 ; F. Robin, « Le décor d'une vie princière », art. cit., p. 151-162.

¹⁷ Noël Coulet, *Provence historique*, Deux voyageurs allemands en Provence au XV^e siècle, t. XLI, fasc. 166, nov.-déc. 1991, p.492.

¹⁸ Elisabeth Mognetti, « Italianisme(s) dans la sculpture avignonnaise de Francesco Laurana à Imbert Boachon », dans Yves Esquieu (dir.), *Du gothique à la Renaissance. Architecture et décor en France (1470-1550)*, p. 17-32 ; Robin, art. cit., 2009, p.179-180.

¹⁹ Lecoy de la Marche, *op. cit.*, 1875, t. II, p.5 6-64 et p.60, n.1.

²⁰ *Ibidem*, p. 54-55 ; S. Pressouyre, art. cit., 1963, p. 243 et n.3.

²¹ Lecoy de la Marche, *op. cit.*, 1875, t. I, p. 52 ; Duranti la Calade, *op. cit.*, 1935, p. 47-48.

²² Lecoy de la Marche, *op. cit.*, t. II, p. 53. Cela n'est pas confirmé par les recherches de Claude Roux dans les archives communales de Tarascon. S'agissant des frais de construction du clocher de Sainte-Marthe de Tarascon, supportés par la ville de 1449 à 1470, il semble que René n'y ait pas participé. Son intervention se limiterait à un accord donné pour sa construction en 1460 et 1470 (*Monumens de l'église de Sainte-Marthe à Tarascon, avec un essai sur l'apostolat de sainte Marthe et des autres saints tutélaires de Provence*, Tarascon, 1835, p.88).

²³ Lecoy de la Marche, *op. cit.*, t. II, p. 123.

²⁴ *Ibid.*, t. II, p. 64.

seigneur y puisse aller ». Mais il recule devant le montant du devis, supérieur à 150 florins²⁵. En juillet 1478, il a déjà fait « *applanier* » les douves de Tarascon du côté du Rhône, pour s'en faire une promenade²⁶. L'on retrouve un prince plus absorbé par son confort personnel que par celui du peuple. Si certains de ses ouvrages sont de nature à améliorer la vie quotidienne des Provençaux, leur nombre limité par rapport aux ouvrages d'Anjou²⁷ et surtout leur manque d'ambition, ne permettent pas de considérer René comme un grand aménageur du territoire provençal²⁸. Les travaux de N. Coulet ont d'ailleurs bien révélé dès les années 1980 que ni le regain d'activité du port de Marseille dans la première moitié du XVe siècle, ni la relative vigueur économique d'Aix, ne se devaient aux actions ni à la présence du prince et de sa cour²⁹.

La vie spirituelle de l'Angevin requiert également un certain nombre de dépenses sous la forme de fondations, offrandes de reliquaires et de numéraire. Il s'adresse naturellement aux grands saints provençaux. Avant tout, René est dévot de sainte Marie-Madeleine, suivant la tradition dynastique des Angevins, jusqu'à se faire le propagateur de son culte en Anjou et Barrois³⁰. La Sainte-Baume est pour lui le lieu de pèlerinage et de retraite spirituelle par excellence en comté. Ses offrandes au couvent de Saint-Maximin de Provence sont nombreuses mais assez limitées jusqu'à l'accroissement de l'effectif du collège en décembre 1476, soit trois ans et demi avant sa mort³¹. Curieusement, un seul don lui est connu en direction de Sainte-Marthe de Tarascon, pourtant autre sanctuaire majeur de Provence, autre patronne dynastique. En revanche son implication est forte entre juillet 1448 et janvier 1449 de l'invention à la translation des reliques de Marie-Jacobé et Marie-Salomé aux Sainte-Maries-de-la-Mer, dans la construction de la chapelle basse et la réalisation de reliquaires de bois³². Il fait d'autres démonstration de piété à Marseille, où il pèlerine à Notre-Dame-de-la-Garde en août 1479³³ et participe aux travaux des couvents de mendiants, augustins, franciscains, dominicains³⁴. Aux Jacobins de Marseille, il fait en avril 1480 une offrande de 6 gros pour l'œuvre du portail³⁵. En mai 1479, il offre deux quintaux de laine pour le couvent

²⁵ Arnaud d'Agnel, *op. cit.*, t. I, 1908, p. 82, n° 255 : 26 avril 1472

²⁶ *Ibid.*, p. 46, n° 175 : 19 juillet 1478.

²⁷ Lecoy de la Marche, *op. cit.*, 1875, t. II, p. 50.

²⁸ Il manquerait à ce bilan, d'après Arnaud d'Agnel, *op. cit.*, 1908, t. I, p. XVIII, plusieurs travaux d'utilité générale, réalisés « soit à ses frais, soit par ses ordres et sous son inspiration ». L'historien parle de ponts, digues, d'assèchement de marais, d'aménagement de routes de réseaux d'irrigation, sans toutefois publier ses sources qu'il dit avoir recensées dans les archives des Bouches-du-Rhône, d'Arles, de Saint-Rémy et de Tarascon. La question appelle donc des recherches supplémentaires.

²⁹ N. Coulet, *op. cit.*, 1982, p. 51-52 ; Noël Coulet, *Aix en Provence, espace et relations d'une capitale (milieu XIVe s.-milieu XVe s.)*, Aix, Université de Provence, 1988, p.541-542, 587.

³⁰ J.-M. Matz, « René, l'église et la religion », art. cit., 2009, p. 136-139.

³¹ Yannick Frizet, « Louis XI et le partage familial de la dévotion », dans C. Raynaud (dir.), *Familles royales. Vie privée, vie publique aux XIVe et XVe siècles*, Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, 2010, p.161-163. L'inventaire doit être complété par les mentions d'objets aux armes de René d'Anjou dans J. H. Albanès, « Inventaire du Trésor de Saint-Maximin (Var) », *Revue des Sociétés savante*, 6^e série, t. 5, 1877, n° 35, p. 294-295 ; n° 43, p. 296 ; n° 55, p. 297-298 ; n° 98, p. 301 ; n° 194, p. 307.

³² Abbé Faillon, *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence, et sur les autres apôtres de cette contrée, saint Lazare, saint Maximin, sainte Marthe et saintes Marie Jacobé et Salomé*, 1848, t. I, n.a col. 1279-1282, col. 1299, 1307 n.a, 1320-1335 ; t. II, n°225, 232 ; Lecoy de la Marche, *op. cit.*, 1875, t. II, p. 55-56, 139-141. Mgr M. Chaillan, *Les Saintes Maries-de-la-Mer, Recherches archéologiques et historiques avec des documents des fouilles du XV^e siècle*, Aix-Marseille, 1926. L'abbé Faillon mentionne diverses offrandes de René à cette église (col. 1332-1333) : trois « tableaux » qu'il aurait peints lui-même, deux grands bassins d'argent, un grand calice de vermeil, deux étoffes bordées d'or et d'argent. Lecoy de la Marche évoque quant à lui un autel de cuivre de plus de quatre quintaux (*op. cit.*, p. 56).

³³ Arnaud d'Agnel, *op. cit.*, t. III, 1910, p. 56, n° 3375 : 23 août 1479.

³⁴ Lecoy de la Marche, *op. cit.*, 1875, t. II, p. 55.

³⁵ Arnaud d'Agnel, *op. cit.*, t. I, 1908, p. 35, n° 127.

des clarisses d'Aix³⁶. C'est une bienfaisance qui apparaît plutôt mesurée et qui ne fait pas de René d'Anjou tout au long de sa vie un soutien de l'Église provençale. Au contraire, il participe à l'hémorragie de reliques. En juillet 1449, il achète aux religieuses de Saint-Paul de Marseille un vase en porphyre, qui passe pour être l'un des récipients où le Christ a jadis transformé l'eau en vin à Cana, pour en faire don à la cathédrale d'Angers³⁷. Des deux reliquaires de la Vraie Croix en or et argent doré qu'il détient à la fin de sa vie, il en offre un, provenant de la cathédrale de Marseille, aux Célestins d'Avignon en janvier 1477, et lègue l'autre à la cathédrale d'Angers³⁸. Son dernier testament (1474) apporte confirmation de la large prédilection de René d'Anjou pour les sanctuaires angevins³⁹.

Mais la présence de René signifiait aussi la production de divers spectacles dont le comte était friand. Il faut les compter parmi les occasions de réjouissance apportées aux Provençaux, même si la question de l'accès du petit peuple à l'enceinte de ces festivités reste délicate et malheureusement peu traitée. Une moralité est jouée avant la fin mai 1449 à Aix ou Tarascon. La ville rhodanienne abrite en juin 1449 le fameux Pas de la Pastourelle, manifestation de vaillance chevaleresque qui attire chevaliers et écuyers, dames et demoiselles, venus de Provence, de Languedoc, d'Avignon et du Comtat⁴⁰. Mais une fois de plus, d'après les sources connues, les spectacles se recensent surtout durant le dernier séjour de René, voire à la faveur des quatre dernières années de sa vie qui sont certainement les plus malheureuses. Il se livre encore tardivement aux loisirs de la chasse, dont le rituel n'est pas loin de constituer un spectacle⁴¹. Comme on le sait, il apprécie beaucoup le théâtre et multiplie les représentations dans les capitales du comté. En juin 1473, un mystère de la Passion est joué à Aix sur son instigation. A Tarascon, en août 1476, il assiste à la *Moralité de l'Homme mondain* ; le 3 septembre suivant, a lieu une autre représentation agrémentée de la musique de Jehan du Périer⁴². En début d'année 1478, ce sont des spectacles de danses morisques dites *des Sirènes* (Marseille) ou *du roy Adrastus* (Arles), ou encore des mystères tels les *Trois Rois* ou la *Nativité*⁴³. Une autre morisque est dansée à Arles en janvier 1479. D'autre part, René offre des joutes à Aix en 1478, sur la nouvelle place des Prêcheurs⁴⁴, opération renouvelée en mai 1479 et mars 1480⁴⁵. A Tarascon il participe aux jeux de la Tarasque, à Aix aux jeux de la Fête-Dieu⁴⁶. Sa qualité de « producteur de spectacles » et de divertisseur lui assure sans doute une certaine popularité.

³⁶ *Ibid.*, p.136.

³⁷ Pierre-Marie Auzas, « Le trésor de la cathédrale Saint-Maurice d'Angers », *Congrès archéologique de France, CXXIIIe session*, 1964, p.38-39. Il évoque également une baignoire antique en marbre vert, soutenue par deux lions en marbre blanc, dont René aurait privé les Provençaux pour enrichir le trésor de Saint-Maurice d'Angers. F. Robin, *op. cit.*, 1985, p.54 et n. 253 : achetée le 15 juillet 1449, l'urne arrive à la cathédrale d'Angers le 19 septembre 1450.

³⁸ Lecoy de la Marche, *op. cit.*, t. II, p.122.

³⁹ A. D. Bouches du Rhône, B 168, p.1, f° 1-11 v°.

⁴⁰ Lecoy de la Marche, *op. cit.*, t. II, p. 147-149. Le récit de Louis de Beauvau (B.n.F., ms. fr. 1974) a été publié notamment dans Abbé Papon, *Histoire générale de Provence*, t. III, 1784, Supplément à l'Histoire générale de Provence, 14 p.

⁴¹ Joseph Morsel, article « Chasse », C. Gauvard, A. de Libera, M. Zink, dir., *Dictionnaire du Moyen Âge*, Presses universitaires de France, 2002, p. 271-272. Le 1^{er} déc. 1478, René a chassé deux fois à Boulbon (cf. Arnaud d'Agnel, *op. cit.*, t. III, p.283, n°4522). Il chasse aussi autour de la bastide de Gardanne (*Ibid.*, t. III, p. 287).

⁴² F. Robin, *Le roi René dans tous ses Etats*, 2009, p. 166.

⁴³ Lecoy de la Marche, *op. cit.*, t. II, p. 143-146.

⁴⁴ *Ibid.*, t. II, p. 149, n. 1.

⁴⁵ F. Robin, *Le roi René dans tous ses Etats*, 2009, p. 166.

⁴⁶ Le Président Fauris de Saint-Vincens, dans *Mémoires et notices relatifs à la Provence*, Paris, 1817, p. 20, suggère qu'il aurait institué de nouveaux jeux profanes populaires dont « le Jeu de Momus ». Pour l'ensemble de ces spectacles on se reportera à la thèse récemment soutenue à l'université de Paris IV par Rose-

Enfin, René d'Anjou par son penchant pour les curiosités, faisant de lui l'archétype de l'aristocrate cultivé d'Ancien Régime, attire sur le sol de Provence quantité d'objets et de créatures exotiques. Outre les animaux de ménagerie, autruche, singes, ours, éléphant, tigre, lions⁴⁷, il est le vecteur de produits orientaux, italiens, catalans, mais aussi normands, berrichons et bourguignons⁴⁸. Non pas que l'activité maritime des Forbin et de Jean de Villages depuis Marseille ait été incapable d'offrir des produits d'origine lointaine à la Provence, mais la présence de l'Angevin a certes amplifié le phénomène. A considérer aussi tous les hommes, conseillers, officiers, évêques, mercenaires, maîtres d'œuvres, qu'il amène avec lui et installe parfois en Provence, tel l'Angevin Allardeau qui obtient l'évêché de Marseille⁴⁹, l'on retient l'idée que, plus que la résolution de leurs problèmes quotidiens, René d'Anjou a procuré aux Provençaux des occasions de rencontre avec l'étranger, avec la nouveauté. A ce constat de faiblesse on peut ajouter que ces apports se font plus par incidence que par une quelconque stratégie de développement du comté.

Les investissements de Louis XI

Louis XI n'a accompli qu'un seul voyage en comté de Provence, réduit à une dizaine de jours en mai 1447, alors qu'il était encore dauphin. C'est l'occasion pour lui d'accomplir les grands pèlerinages provençaux, Saint-Maximin et la Sainte-Baume, Sainte-Marthe de Tarascon, Saint-Louis de Marseille. Il participe immédiatement au relèvement de la Sainte-Baume en offrant une chapelle dans la grotte. L'ouvrage, qu'il souhaite faire compléter en juillet 1456 d'un retable, commandé à par Jean de Fontay, originaire du duché de Luxembourg mais habitant Avignon, ne sera achevé qu'au début du règne (1461-1462)⁵⁰. Par ce geste, il implante lui aussi en comté une esthétique flamboyante rare, mise en œuvre à la Baume par des lapicides anonymes⁵¹. En l'absence d'autre don recensé durant le delphinat, on doit constater que l'essentiel de la munificence royale s'est exercée en Provence en l'absence du roi, contrairement à ce qui a été remarqué pour son oncle. Mais en comté, le roi de France était hors des limites de la Couronne et ses offrandes répétées venaient en quelque sorte l'y représenter.

En tant que souverain étranger, les interventions de Louis XI en comté se limitent exclusivement à des libéralités pieuses. Même après l'héritage de la Provence, Louis XI n'y bâtit ni résidence ni château. Il n'y laisse pas l'image d'un roi bâtisseur. D'ailleurs, très malade, il n'a aucune intention de s'y rendre. Outre la petite chapelle de la Baume, il a manifesté son désir de participer au monument funéraire du dernier comte Charles III dans la cathédrale Saint-Sauveur d'Aix. Un versement est fait « *au nom du roi Louis XI* » durant le chantier qui se déroule de juillet 1484 à 1487, c'est à dire sous le règne de son fils

Marie Ferré, *La commande artistique à la cour de René d'Anjou : un concert de mots et d'images*, décembre 2008, p. 46-48, 101, 106-110, 114-115.

⁴⁷ Arnaud d'Agnel, *op. cit.*, t. III, n^{os} 377, 378, 381, p. 152 ; n^o 394, p.154 ; n^o 404, p. 157 ; n^{os} 407, 409, p. 158 ; n^{os} 410, 411, 412, p. 159 ; n^o 415, p. 160.

⁴⁸ F. Robin, *Le roi René. Le prince ...*, *op. cit.*, 1982, p. 65.

⁴⁹ J.-M. Matz, « René, l'église et la religion », art. cit., 2009, p. 132.

⁵⁰ Faillon, *op. cit.*, 1848, t. I, col.1000, VI ; Abbé H. Requin, « Jean de Fontay et le tombeau d'Alain Chartier. Mémoire lu au Congrès des Sociétés savantes par M. l'abbé Requin, correspondant du Comité à Avignon », *Bulletin archéologique*, bull. du comité des travaux historiques et scientifiques, 1892, p. 434-443. BnF, fr. 32 511, 1^{er} Compte de Guillaume de Varye, 1461-1462, f^o 226.

⁵¹ Cet ouvrage n'a pas été pris en compte par Jean-Jacques Gloton, *Renaissance et baroque à Aix-en-Provence*, Ecole française de Rome, 1979, dans son chapitre 2 intitulé *Le troisième art gothique et la Renaissance lauraniennne (1475-1500)*, p. 15-22.

Charles VIII. Le sculpteur Pierre Souquet, originaire de Picardie, réalise un monument de style ouvertement flamboyant et dans la tradition des tombeaux à enfeu et gisant⁵².

Les quelques mois de souveraineté sur la Provence ne permettent pas au roi d'engager des travaux d'utilité publique. Au contraire, Jean de Baudricourt, qui supplée temporairement le gouverneur Forbin en 1483, a reçu l'âpre mission de détruire plusieurs places fortes où se concentrent les ennemis de l'annexion. Ainsi, les châteaux des Baux, de Sausses (près d'Annot) et de Toulon sont-ils détruits ou démantelés avec le concours de certains Provençaux⁵³. Ce durcissement de ton vaut au roi de France des réserves et des inquiétudes qui s'exprimeront sous le règne de son successeur Charles VIII⁵⁴. Parmi les Provençaux plutôt satisfaits il faut certainement compter les Marseillais, non seulement pour les perspectives commerciales qui leur sont ainsi ouvertes, mais aussi pour les projets maritimes touchant « *Marseille la Renommée* » que Louis XI a à peine le temps de mettre en œuvre⁵⁵.

Par ses œuvres pieuses, Louis XI sait se concilier les sanctuaires majeurs de Provence et leurs desservants. Il les gratifie notamment d'œuvres d'orfèvrerie. Beaucoup plus généreux en ce domaine envers Sainte-Marthe de Tarascon qu'envers d'autres églises, il offre un chef-reliquaire de la sainte commencé en 1462 et achevé en 1478. Cet ouvrage singulier de 25 kg en or massif couvert d'émaux et pierres précieuses marquera les consciences pendant plusieurs siècles. Cet ouvrage emploie surtout un orfèvre tourangeau, André Mangot, mais donne aussi l'occasion à deux maîtres provençaux d'exercer leur talent : Étienne Dandelot d'Arles et Guillaume du Verger de Tarascon, ce dernier étant chargé d'embellir le précédent chef-reliquaire en argent. Enguerrand Quarton participe aussi aux deux chantiers mais étant habitant d'Avignon, hors du comté, et originaire de Picardie (Laon), il ne peut être considéré comme un Provençal⁵⁶. L'église reçoit également un tabernacle d'argent de 53 marcs (mars 1480), un bras-reliquaire d'argent, un calice de 20 marcs avec une patène d'argent doré et quatre lampes. Ces offrandes matérielles servent de support à l'emblématique monarchique, voire au portrait du roi lui-même (chef-reliquaire, tabernacle)⁵⁷.

Saint-Maximin reçoit probablement une ville d'argent, bien que les faveurs royales y aient été surtout financières. Depuis 1471, les dominicains perçoivent une rente royale annuelle de 1200 l.t., qui est abondée en janvier 1483 jusqu'à hauteur de 4330 l.t. Louis XI n'hésite pas à aliéner le domaine pour accroître le service religieux en sa faveur et celle du dauphin, en Provence comme ailleurs. Le comte René, quant à lui, leur dispense en 1447 une rente de 120 livres ainsi qu'un don de 100 florins. Il préfère pourvoir le trésor de Saint-Maximin en orfèvrerie. Toutefois, l'ensemble des ex-voto, lampes et reliquaires offert par lui au sanctuaire est loin d'égaliser la valeur du chef-reliquaire d'or de Tarascon. La munificence de Louis XI en Provence apparaît ciblée sur quelques grands sanctuaires où elle se fait opulente, notamment lors du dernier séjour du comte souverain, lequel connaît alors un affaiblissement généralisé de ses moyens.

⁵² Jean Pourrière, *L'achèvement de Saint-Saveur d'Aix-en-Provence...*, Aix, 1949, p. 73.

⁵³ Arnaud d'Agnel, *Politique des rois de France en Provence. Louis XI et Charles VIII*, Paris, Marseille, 1914, t. I, p. 325-346.

⁵⁴ Notamment lors des États généraux de Provence tenus le 9 avril 1487 (*Ibid.*, p. 398-400).

⁵⁵ Joseph Vaesen, Étienne Charavay, Bernard de Mandrot, *Lettres de Louis XI, roi de France*, pour la Société de l'histoire de France, t. IX, p. 122-127, 26 décembre 1481 et p. 129-138.

⁵⁶ Claude Roux, *Tarascon au XVe siècle. Espace et société au temps des derniers comtes angevins de Provence (1400-1481)*, thèse soutenue à Aix en septembre 2004, Université de Provence, p. 611 et n. 22 ; C. Roux, « Les peintres et leurs œuvres à Tarascon à la fin du Moyen Âge au travers des vies de Barthélemy Ricard et Jean Audin », *Provence historique, Villes de Provence au Moyen Âge*, t. LVIII, fasc. 232, avril-mai-juin 2008, p. 204 et n. 151-152. Contrairement à l'auteur, je pense que l'adjonction des deux anges d'argent par G. du Verger et leur peinture par E. Quarton concernaient le chef d'argent.

⁵⁷ André Lapeyre, *Louis XI mécène dans le domaine de l'orfèvrerie religieuse*, Paris, 1986, p. 99-112.

Dès les années 1460, le patronage princier sur Sainte-Marthe de Tarascon passe entre les mains du roi de France. René semble s'en désintéresser pour consacrer ses dernières années à la dévotion magdalénienne. Louis XI accroît la valeur et la fréquence de ses offrandes, il embrasse de sa dévotion insatiable les trois saints de Béthanie, non seulement Marie-Madeleine et Marthe, mais encore Lazare, dont il visite le sanctuaire dans la cathédrale de Marseille en mai 1447 et recherche encore les reliques entre Autun et Avallon entre 1479 et 1482⁵⁸. Les deux hommes se retrouvent encore dans leur velléité d'élargir les communautés religieuses de Provence.

René fondateur d'un collège à Saint-Maximin

Le 13 décembre 1476, René donne à ses officiers les lettres de fondation d'un collège dans le couvent de Saint-Maximin⁵⁹. Il accomplit cette reprise en main du patronage magdalénien au lendemain des Conférences de Lyon avec Louis XI, où le roi s'est engagé à lui rétrocéder l'Anjou et le Bar. Il pense pouvoir compter sur la récupération de ses droits et le versement d'une pension royale annuelle de 10 000 l.t. sur six ans.

Dans ses lettres rédigées en latin il explique son geste par sa « singulière dévotion » pour la « très glorieuse Madeleine », qui intercède pour lui auprès de Dieu et qui lui a obtenu divers bienfaits notamment durant « les malheurs de sa succession ». Il insiste sur les qualités de la sainte, « seule apôtre féminine de Jésus Christ », brillant « telle une lampe plus lumineuse et ardente qu'un candélabre, placée dans la maison de Dieu, chassant les tromperies des ténèbres, autant qu'une étoile peut irradier matines ». Comme l'on déroulerait un credo ou un plaidoyer, il rappelle les excellentes mœurs de la sainte et fait état de sa conviction quant à sa pénitence dans la grotte (col.1142-1143). Dans le même esprit de justification, il argumente à deux reprises contre les dépenses inutiles, comme s'il s'agissait d'une idée à contrer par avance (col.1142)⁶⁰. Il achève de prouver la légitimité de cette fondation en faisant appel à la tradition dynastique. En effet, René fait mémoire du fondateur de cette communauté, son ancêtre Charles II d'Anjou, ainsi que des donations des successeurs⁶¹.

Le fondateur justifie ensuite le type de sa fondation. Il entretient ainsi une autre tradition vertueuse, propre à la classe nobiliaire, dit-il, qui reçoit de Dieu les « bienfaits de la connaissance littéraire, ayant une beauté spécifique comme tout ce qui est bon, [...] irradi[ant] profitablement non seulement dans les esprits où elle est répandue, mais aussi dans les lieux où on l'étudie, qu'elle fait connaître et briller » (col.1143). Le fondateur René marche ainsi dans les pas du Christ « qui a voulu les apôtres instruits en toutes les langues et en droit divin catholique pour enseigner à toutes les nations » (col. 1143-1144). C'est donc pour le prince faire œuvre d'instruction, ou plus précisément d'accroissement du culte divin et de la pastorale déjà assurée par les dominicains. Le besoin est sensible d'« instruire le peuple », de « soutenir la foi catholique » et « la réfutation de toutes les erreurs » (col. 1143-1144). Les hérésies, notamment vaudoises, bien attestées en Dauphiné et dans la Provence alpestre dans la seconde moitié du XVe siècle, n'épargnent pas le rayon de prédication des dominicains de Saint-Maximin.

Les intentions une fois confortées, viennent les dispositions de la fondation. René augmente la communauté de vingt-cinq frères et trois maîtres. Parmi ces derniers seront un maître en arts

⁵⁸ Mgr de Belzunce, *L'Antiquité de l'église de Marseille, et la succession de ses évêques, par M. Lévêque de marseille. Adressées au clergé séculier et régulier...*, t. III, Marseille, 1751, p. 33-37. *Lettres*, t. IX, p. 234-236 et p. 235, n. 3 ; p. 236-237, et p. 236.

⁵⁹ Faillon, *op. cit.*, 1848, t. II, col. 1141-1148. La traduction française entre guillemets est celle que je propose.

⁶⁰ Ce reproche serait-il un fait dont il est coutumier devant ses confesseurs ?

⁶¹ On peut s'étonner que cette préoccupation de poursuivre l'œuvre des ancêtres ne se soit pas étendue à l'église Sainte-Marthe.

libéraux et philosophie naturelle (sciences naturelles), un maître en décrets (droit canon), et un maître en très sainte théologie. Ils devront former les vingt-cinq frères et autres étudiants, leur lire des leçons, leur faire pratiquer le débat, comme activité scolastique, et prêcher la parole de Dieu « autant au peuple qu'au clergé » (col. 1144)⁶².

Les statuts de ce nouvel effectif sont sommairement évoqués. Les nouvelles recrues et les étudiants seront choisis par le prieur et soumis à son autorité. Quant au prieur lui-même, il devra être élu par et parmi les frères du couvent, y compris ceux de la Sainte-Baume, être dominicain, maître en sainte théologie et complaire à la règle de l'indigénat. Son élection est soumise au veto du comte. Des recommandations sont formulées contre d'éventuels abus du prieur. Il ne devra pas inciter le couvent à des dépenses excessives et se contenter d'un équipage de trois chevaux et deux serviteurs. Il sera tenu d'héberger et de nourrir le comte lors de ses visites, lequel lui rendra la pareille à la cour (col. 1144-1145). Le fondateur attend de ce collège abondé un service divin légèrement modifié. Les dominicains devront ajouter à l'un office quotidien (non précisé) le psaume 51 accompagné de deux prières. Puis à partir du jour de sa mort, les psaumes 130 et 86, une vigile des morts en genuflexion après la messe, et enfin un anniversaire pour lui et son épouse (col.1145-1146).

Cette fondation s'appuiera sur un revenu annuel de 3.000 florins, pris sur la gabelle du sel et la grande traite par mer de la ville de Hyères. Ce don pour le salut de l'âme du donateur a valeur perpétuelle. Si les successeurs de René venaient à le révoquer, qu'ils soient

engloutis, et avalés vivants par la terre comme Datham et Abiron : nous demandons avec zèle à Dieu tout-puissant et à la susdite très sainte apôtre en toutes ces promesses, de damner nos successeurs, les accabler et même les enchaîner, et de les maudire (col. 1146)⁶³.

L'accroissement d'effectif impose un agrandissement des locaux du couvent. Le comte n'y pourvoit pas directement mais intercède auprès du pape, comme il en a l'habitude, en juillet et août 1477, pour obtenir aux dominicains de nouvelles indulgences et l'union de prieurés à leur mense⁶⁴. Cette fondation assez ambitieuse ne recevra pas un denier avant la mort de son instigateur. Son héritier Charles III de Provence, se contentera de la confirmer, le 2 sept. 1480⁶⁵, mais l'on trouve peu d'informations sur le fonctionnement réel de ce collège avant le priorat d'Honoré Rebolli (1582-1585). Les locaux sont ruinés dès 1585⁶⁶.

Louis XI fondateur d'un collège à Tarascon

Par des lettres patentes de mai 1482, Louis XI fonde un collège de chanoines dans l'église Sainte-Marthe de Tarascon⁶⁷. La fondation intervient près de cinq mois après l'héritage du comté de Provence. C'est donc un des premiers gestes du nouveau souverain de la Provence. Le roi exprime en français les raisons de cette fondation perpétuelle. Comme pour René à Saint-Maximin, il s'agit d'une action de grâces envers Dieu, intervenu pour sa santé, celles de la reine et du dauphin et pour la protection du royaume et de ses sujets par l'intercession de la

⁶² S'agissant de son intérêt pour l'instruction publique, le président Fauris de Saint-Vincens, dans *Mémoires et notices relatifs à la Provence*, Paris, 1817, p. 25, soutient que René d'Anjou accorde des places gratuites à certains étudiants dans plusieurs collèges d'Aix et d'Avignon et attire à Aix des professeurs de droit et de théologie.

⁶³ Nb, XVI, 30-31.

⁶⁴ Faillon, *op. cit.*, t. I, col. 1013-1018.

⁶⁵ *Ibid.*, t. II, n°241.

⁶⁶ J. H. Albanès, « Le couvent royal de Saint-Maximin en Provence de l'ordre des frères prêcheurs. Ses prieurs, ses annales, ses écrivains avec un cartulaire de 85 documents inédits », Draguignan, 1880, *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan*, t. XII, 1878-1879, p. 202-205, 277, 280-281.

⁶⁷ *Ordonnances des rois de France*, t. XIX, lettres de fondation d'une collégiale en la ville de Tarascon, p. 7-16.

Vierge Marie et des saints dont sainte Marthe. Il fait valoir sa grande et éternelle dévotion pour celle dont le corps repose dans l'église de Tarascon, pour laquelle il aura « *tant qu'il plaira à nostredit Createur nous laisser en ce monde, très-singuliere amour, devocion et confiance* » (p.7). Ce faisant, le roi renoue lui aussi avec une tradition dynastique. Il rappelle que cette église a été fondée par ses prédécesseurs et notamment par Clovis, qui devait à la sainte des « *miracles et preservacions de maladies* ». Le roi témoigne de ses recherches préalables pour « *clerement savoir par la legende de ladite dame Madame Sainte Marthe et par autres vrais enseignemens approuvez en sainte eglise* » la véracité de cet antécédent. Par conséquent, Louis se doit de compléter ou de parachever la fondation de son ancêtre mérovingien (p.7-8), dans le même esprit que celui de René à Saint-Maximin.

De ces religieux le royal fondateur attend naturellement un service divin amplifié dont il pourrait bénéficier ; cela paraît aussi dans les intentions de René. Plus précisément, Louis XI souhaite

accroistre, decorer et augmenter ledit lieu et eglise Madame Sainte Marthe de Tarascon et le divin service fait en iceulx, à ce que nostre Createur y soit de bien en mieulx servy, loé et adoré, et sa benoiste mere, ladite Sainte Marthe et tous les Saintz et Saintes de Paradis priez et requis, et que par leur intercession et priere nostredit Redempteur veuille preserver et garder en prospérité et santé nous, nostredit fils le Dauphin, mectre et envoyer des cieus pour toujours la paix, tranquillité et union en nostre royaume » (p.8).

Là où René songe à la pastorale et à l'instruction du peuple, son neveu sollicite tous les saints pour l'avenir du dauphin Charles et de la Couronne de France. René, qui déplore en 1476 la perte de ses héritiers, néglige de commander des prières pour son successeur et neveu Charles et pour ses États, déliquescents il est vrai. Sous l'angle de la spiritualité se confirme le mouvement d'expansion française et de contraction des possibilités d'avenir de la maison d'Anjou.

Les quatre religieux de Frigolet, desservant Sainte-Marthe de Tarascon jusqu'alors, verront croître leur communauté jusqu'à une quarantaine de personnes, comprenant

quinze chanoines prebendés faisant le corps d'un chapitre, quinze vicaires, six enfans de cueur et un maistre pour les introduire et apprendre en l'art et science de musique, deux clercs pour servir à l'église et deux bastonniers ou francs sergens.

Tous les chanoines

porteront telz semblables habitz, en yver et en esté, que ont acoutumé de porter les autres gens d'église et collieges de fondacion royal, et mesmement ceulx de notre Sainte-Chapelle de nostre palais à Paris.

Pour l'uniformisation du culte national, le roi prescrit à Tarascon un service divin « *ainsi que l'on fait ès notables eglises collegiales de nostredit royaume* ». Priant pour le royaume, les religieux doivent prier exactement comme dans le royaume. D'ailleurs, ils revêtiront le costume des chanoines de la Sainte-Chapelle de Paris, hiver comme été (p.8). Le roi ne se contente pas de décupler la puissance des prières, il règle aussi une acculturation liturgique. Ainsi Louis XI se montre très précis dans l'institution des statuts. Il s'arroge, ainsi qu'à ses successeurs, la collation des dignités, chanoines et prébendes, à cinq exceptions près laissées à la discrétion du doyen et du pape. Mais le roi commence par en désigner nommément vingt-huit, dont naturellement le doyen, octroyant à la communauté un privilège d'exemption, la dégageant de toute autorité spirituelle fort celle du pape (p. 9/2)⁶⁸. Pour rendre le service « *plus honorable [...] et convenable [...]* », les chanoines devront se répartir équitablement sur les stalles et le doyen choisira deux vicaires à la voix de ténor et contre-ténor (p. 9-10/5).

⁶⁸ Sauf pour la cure d'âmes, soumise à l'ordinaire.

Lui est laissé en outre le recrutement d'un maître de chant « *expert et congnoissant en l'art et science de musique, qui soit de bonnes mœurs et honneste conversation, pour la direction, introduction et doctrine desditz enfans de cuer* » (p.10/6). Louis insiste sur la présence et la qualité du chant aux offices. Enfin, les chanoines et vicaires doivent résider « *ès logiz, maisons, hostelz, herbergemens et cloaistre dudit lieu* » (p.13/10). Ils seront de préférence locataires du doyen qui ne devra héberger qu'eux autour du cloître (p.13/11). Les exigences et le contrôle du roi de France sur son collègue sont bien supérieurs à ceux de René, qui délègue tout recrutement à son prieur.

De même, Louis se montre scrupuleux dans l'organisation du nouveau service divin. L'on priera les sept Heures, la « *grant messe* » sera célébrée par un simple chanoine et les solennités par les dignitaires, liturgie qui se règlera au plus près de ce qui se fait à la Sainte-Chapelle de Paris. Chaque jour après matines l'on sonnera la plus grosse cloche, avant d'entamer une messe de sainte Marthe dans la crypte, devant le corps de la sainte. La messe sera célébrée à voix haute par un vicaire et chantée par les enfants de chœur au bénéfice des « *ames de nos predecesseurs et de nous, prosperité et santé aussi de nous et de [...] la Royne et d[u] Dauphin, et noz successeurs* ». Il va jusqu'à préciser les oraisons, psaumes, versets, chants et répons de cette messe. Cet office sera suivi par une messe basse des trépassés, célébrée par un vicaire, avant de dire et chanter prime. Après prime aura lieu la grand messe paroissiale, à l'autel Notre-Dame ou ailleurs pour les dimanches et fêtes, au grand autel les autres jours. La grand-messe sera suivie d'une messe basse devant le corps de sainte Marthe (p. 10-12/7). Le service accru de Tarascon ne devra pas porter préjudice à celui de Saint-Michel de Frigolet, autre sanctuaire de l'archidiaconé d'Avignon avec Notre-Dame de Laurade. Louis tient à ce que les fondations anciennes soient respectées (p. 12-13/10).

La nouvelle communauté jouira d'un patrimoine considérable basé sur les dispositions de la fondation légendaire de Clovis. Le collège se voit donc octroyer la justice, toutes juridictions et tous droits royaux en Tarascon et sur une lieue à la ronde⁶⁹ « *tant de la part du royaume que de Prouvence* », « *par eaue et par terre* », réservée la souveraineté. S'en exclut toutefois la sénéchaussée de Beaucaire. Selon la volonté de Clovis, les Tarasconnais sont affranchis d'impôts royaux pour tous leurs biens dans la zone (p. 13-16/13). Louis XI consent donc à une aliénation conséquente de ses droits pour assurer l'autonomie et la pérennité de sa fondation. Il ne manque pas de justifier ce sacrifice par le respect de la fondation mérovingienne, tradition lointaine qui ne lui est pas sans secours dans l'affaire chaotique de l'héritage provençal.

Le roi prend soin de faire enregistrer ces lettres par le Parlement et la Chambre des comptes de Paris, par le Parlement de Toulouse, et d'obtenir la reconnaissance de la fondation par le pape, avant d'expirer. Malgré les réformes modératrices de ses successeurs, le collège est constitué et se perpétue jusqu'en 1790⁷⁰.

Dans un style moins littéraire, exempt des références bibliques, des allégories et des considérations morales des lettres de René, Louis XI se montre pragmatique, méticuleux et absorbé par l'avenir de son royaume. Les deux lettres sont assez représentatives des personnalités des deux princes, comme ne l'est pas moins cette confrontation rapide entre leurs deux types de munificence à la charnière de l'annexion du comté de Provence.

Pour le pays lui-même, les comportements de René d'Anjou et de Louis XI présentaient à la fois des points de convergence et des points de divergence. L'un et l'autre tiennent à montrer

⁶⁹ Il précise la mesure de ladite lieue : « *limitée de quarante-six cordes moins six dextres au bout de la dernière corde, chacune corde contenant soixante-six dextres mesure dudit Tarascon* ».

⁷⁰ Faillon, *op. cit.*, 1848, t. I, col. 1254-1255 ; abbé Joseph Véran, *Histoire de la vie et du culte de Sainte-Marthe*, Avignon, 1868, p. 351-353.

aux Provençaux qu'ils partagent avec eux la grande dévotion pour leurs saints évangéliques, perçus comme fondateurs du christianisme provençal et partant, d'une certaine spécificité culturelle. Ils s'associent à leur forme de piété consistant à formuler des vœux aux saints, à faire des pèlerinages, à faire des offrandes, à rendre scrupuleusement grâce, les prenant progressivement pour saints patrons de leurs États. Avec leurs moyens de princes, ils donnent de l'ampleur au service divin, aux sanctuaires, au trésor des églises, ils fréquentent prélats et prieurs de couvent, et cet accroissement de ferveur ne peut qu'atteindre favorablement les habitants du pays. C'est le meilleur gage d'intégration pour un prince étranger.

En toute occasion ils font fleurir les lis en terre d'Empire, commémorant leurs ancêtres et prédécesseurs, s'exprimant et rédigeant en langue française, introduisant des francophones dans leur gouvernement, blasonnant distinctement leurs ouvrages. René et Louis dépensent libéralement et se montrent amateurs et propagateurs d'œuvres raffinées, en matière d'architecture, de décor sculpté, d'orfèvrerie, de joaillerie, de musique. A ce titre, l'on doit voir en eux deux grands promoteurs d'une esthétique nouvelle en comté de Provence : le gothique flamboyant. C'est un aspect par lequel se manifeste cette proximité du sang que l'un et l'autre n'ont cessé de revendiquer. A travers le flamboyant, la culture française et francilienne trouve sa propre esthétique qui se diffuse dans les pays d'oc au rythme de l'accroissement d'influence du roi de France. Elle touche précocement l'Avignon pontificale à partir de la fin du XIV^e siècle mais se diffuse sur la rive droite du Bas-Rhône dans les années 1470⁷¹. Côté rive gauche, en comté de Provence, cette esthétique se répand à partir des décennies 1430-1460 avec la double implantation du pouvoir français et d'hommes septentrionaux. Elle fait souche notamment à Aix, dans la chapelle privée de René d'Anjou à l'église des Carmes avec le tombeau qu'il fait bâtir à sa fille naturelle Blanche (v. 1470), mais aussi dans la cathédrale avec le tombeau de l'archevêque angevin d'Aix Olivier de Pennard (1467-1468) et le portail de Jacotin Paparoché (1471-1513)⁷². Les deux princes français comptent parmi les promoteurs d'une esthétique flamboyante qui s'exprimera en Provence pendant plus d'un siècle.

Ces convergences ne doivent pas masquer des divergences fondamentales. Rien ne s'oppose à voir en René d'Anjou un intellectuel avide de connaître, un amateur de la belle ouvrage, un prince de cour, un organisateur de spectacles, un aménageur de résidences. Mais ce sont autant de qualités mises à profit de sa propre personne et de sa cour, plutôt que d'un programme de gouvernement orienté vers l'amélioration de la chose publique de Provence. C'est là la distinction fondamentale d'avec Louis XI, qui agit moins en introspectif qu'en gouvernant. Jusque dans sa munificence, le roi investit pour l'avenir.

Le premier souhaite, vainement, contribuer à l'alphabétisation du peuple à Saint-Maximin, quand le second pense à la qualité des prières tarasconnaises pour le royaume de France. Le premier promet une dotation excédant largement ses moyens, quand l'autre règle méticuleusement l'assiette des sommes nécessaires à l'entretien du nouveau chapitre. L'Angevin multiplie les offrandes modestes, qui sont les seules qu'il puisse véritablement honorer, tandis que le roi fait des dons de grande valeur et à forte charge symbolique. A l'échelle de sa vie, le premier est plutôt un bienfaiteur de dernière minute, quand le second enrichit régulièrement les grands sanctuaires provençaux pendant près de quarante ans. Les dépenses de Louis XI en Provence le font apparaître comme un grand roi ; les dépenses de René d'Anjou sont celles d'un grand bourgeois et trahissent l'ampleur de son déclin politique et financier. Les Provençaux d'ailleurs ne s'y trompent pas. Dès avril 1462, pour le recouvrement d'une fondation du duc de Savoie, les dominicains de Saint-Maximin

⁷¹ Alain Girard, *L'Aventure gothique entre Pont-Saint-Esprit et Avignon du XIII^e au XV^e siècle*, Édisud, Aix-en-Provence, 1996, p. 41-93, 139-178.

⁷² Jean Pourrière, *L'achèvement de Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence, la dernière travée, la façade et les portes (1471-1513), d'après des documents inédits*, Aix, 1949, p. 43, n. 71 et *passim*.

s'adressent à Louis XI plutôt qu'à leur souverain⁷³. Vingt ans plus tard, les États généraux de Provence, à travers les chapitres de janvier 1482 dits « constitution provençale » et valant pour convention d'union avec la Couronne, indiquent leur intention de tirer parti de la puissance et de l'influence du roi de France, biens supérieures à celles de leur ancien comte René. Cependant, ils ne manquent pas de suggérer la crainte que leur inspire ce roi⁷⁴. Le pouvoir d'intimidation du lointain Louis XI sur les Provençaux est incontestable. Mais impatients de renouer avec la paix et la prospérité après les temps de calamités, ils se rangent progressivement derrière le prince français le plus puissant, le plus riche, le plus solide, autant de qualités que ses libéralités laissaient transparâître. Ainsi René d'Anjou et Louis XI, chacun à sa manière, participent ensemble à une renaissance culturelle, spirituelle, religieuse et politique en Provence au cours du second XVe siècle. S'ils contribuent à lui donner des colorations flamande, italienne ou orientale, ils sont d'abord aux yeux des Provençaux les artisans d'un type de renaissance « à la française ».

⁷³ *Lettres*, t. II, p. 44-45, 15 avril 1462.

⁷⁴ Publiée par Arnaud d'Agnel, *op. cit.*, 1914, t. II, n° 22, p. 68-94, art. 7 et 17.